

2022/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

N° DEL2022_07_01

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

26 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

3 Pouvoirs :

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. AJAX Luiguy donne pouvoir à M. KERSUZAN Jean-Marie.

Mme HOURMAN Florence donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

SECRETAIRE DE SEANCE : COLOMBET Mylène

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 10 novembre 2022

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme la Maire rappelle qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres (un conseiller municipal) pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette nomination doit, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21, se faire en principe au scrutin secret sauf si le Conseil décide à l'unanimité le contraire.

L'article L 2121-15 du CGCT permet au Conseil municipal d'adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres (secrétaire de mairie, techniciens ...), qui assistent aux séances sans participer aux délibérations.

Après avoir décidé un vote à mains levées,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Affiché le **01/12/2022**

ID : 056-215601774-20221117-DEL2022_07_01-DE

La candidature de Mme COLOMBET Mylène comme secrétaire de séance est proposée aux votes.

VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DESIGNE A L'UNANIMITE, MME COLOMBET MYLENE COMME SECRETAIRE DE SEANCE.

VOTES : 29 pour

A PLUVIGNER, LE 17.11.2022

LE MAIRE,
DIANE HINGRAY

LE SECRETAIRE,
MYLENE COLOMBET



2022/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

N° DEL2022_07_02

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29



L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

26 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

3 Pouvoirs :

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. AJAX Luiguy donne pouvoir à M. KERSUZAN Jean-Marie.

Mme HOURMAN Florence donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

SECRETAIRE DE SEANCE : COLOMBET Mylène

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 10 novembre 2022

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 29 septembre 2022.

Le procès-verbal de séance du dernier conseil municipal est présenté aux votes des élus.

Aucune observation n'est portée sur le procès-verbal du conseil municipal du 29 septembre 2022.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, LE PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Affiché le 01/12/2022

ID : 056-215601774-20221117-DEL2022_07_02-DE

**VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DESIGNE A L'UNANIMITE, MME COLOMBET
MYLENE COMME SECRETAIRE DE SEANCE.**

VOTES : 29 pour

A PLUVIGNER, LE 17.11.2022

LE MAIRE,
DIANE HINGRAY

LE SECRETAIRE,
MYLENE COLOMBET






Le Maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte --
CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le
représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

N° DEL2022_07_03

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

26 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

3 Pouvoirs :

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. AJAX Luiguy donne pouvoir à M. KERSUZAN Jean-Marie.

Mme HOURMAN Florence donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

SECRETAIRE DE SEANCE : COLOMBET Mylène

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 10 novembre 2022

OBJET : FINANCES BUDGET – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Vu la loi n° 2015-991 en date du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération 2018DC/087 du conseil communautaire en date du 13 juillet 2018 instituant la taxe de séjour intercommunale ;

Vu le rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées approuvé le 30 septembre 2022 ;

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2019, la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique a institué la taxe de séjour sur son territoire ;

Considérant que la commune de la Belz a transféré la taxe de séjour à la Communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant que ce transfert de compétence entraîne un transfert de recettes devant faire l'objet d'une évaluation par la CLECT ;

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2017 la Communauté de communes est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de toutes les zones d'activités du territoire ;

Considérant que les zones d'activités de Porh-Mirabeau à Pluvigner et Keriquellan à Brec'h ont été identifiées par la suite et dont le transfert de charges nécessite une évaluation par la CLECT ;

Considérant que la CLECT s'est réunie le 30 septembre 2022 afin d'arrêter l'évaluation des charges et recettes transférées à la Communauté de communes conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Considérant qu'il appartient aux conseils municipaux des communes membres d'approuver le rapport de la CLECT dans les conditions de majorité qualifiée prévues à l'article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

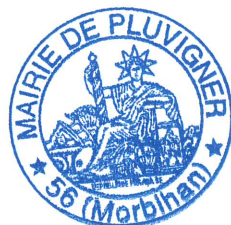
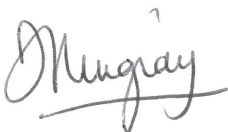
VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'APPROUVER LE RAPPORT DEFINITIF DE LA CLECT JOINT EN ANNEXE (DEL2022_07_03) EVALUANT LE TRANSFERT DE RECETTES LIE AU TRANSFERT DE LA TAXE DE SEJOUR DE BELZ ET LES TRANSFERTS DE CHARGES LIES AU TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITES DE PORH-MIRABEAU A PLUVIGNER ET KERIQUELLAN A BREC'H ;**
- **D'AUTORISER LE MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT UTILE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRESENTE DELIBERATION.**

VOTES : 29 pour

A PLUVIGNER, LE 17.11.2022

LE MAIRE,
DIANE HINGRAY



LE SECRETAIRE,
MYLENE COLOMBET



Le Maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

N° DEL2022_07_04

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

26 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

3 Pouvoirs :

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. AJAX Luiguy donne pouvoir à M. KERSUZAN Jean-Marie.

Mme HOURMAN Florence donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

SECRETARE DE SEANCE : COLOMBET Mylène

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 10 novembre 2022

OBJET : FINANCES BUDGET – TARIFS DES SERVICES POUR L'ANNEE 2023

Il revient au conseil municipal de délibérer sur les tarifs des services que la commune propose.

En raison de l'importance de l'inflation (6,2% en octobre), la commission finances, qui s'est réunie le 26 octobre, a proposé d'augmenter de 2% la majorité des tarifs.

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Affiché le **01/12/2022**

ID : 056-215601774-20221117-DEL2022_07_04-DE

Taxes funéraires et colombarium	
	2023
Caves urnes au cimetière (30 ans)	446.85 €
Concession cimetière (50 ans)	335.50 €
Renouvellement (50 ans)	335.50 €
Concession cimetière (30 ans)	201.25 €
Renouvellement (30 ans)	201.25 €
Scellement ou inhumation urne	34.30 €
Inhumation caveau	34.30 €
Inhumation en caveau municipal	34.30 €
Inhumation fosse	78.25 €
Caveau 6 places à Bieuzy-Lanvaux	1 784.65 €
Caveau 4 places	1 227.25 €
Caveau 2 places à Pluvigner	1 052.60 €
Vacation opération funéraire	22.90 €
Colombarium concession pour 30 ans	1 004.30 €
Colombarium concession pour 15 ans	669.95 €
Renouvellement colombarium 15 ans	334.45 €

Location de barrières	
	2023
La barrière (l'unité)	2.85 €

Droit de terrasse	
	2023
Le m ²	15.55 €

Droit de place	
	2023
Plus de 10 ml	5.90 €
Entre 5 et 10 ml	4.90 €
Moins de 5 ml	3.90 €
Camion d'outillages (demi-journée)	38.60 €

Cirques et manèges	
	2023
Cirque (par représentation)	64.30 €
Marionnettes (par représentation)	21.40 €
Manèges (/m ² /jour)	0.29 €
Forfait caravane habitation	32.10 €

2022/

Reprographie	
	2023
Photocopie couleur A4	1.70 €
Photocopie noir et blanc A4	0.30 €
Photocopie couleur A3	3.25 €
Photocopie noir et blanc A3	0.55 €

Évènementiel	
	2023
Consigne gobelets	1.00 €

LOYERS MENSUELS LOGEMENTS COMMUNAUX	
	Indice INSEE 3T 2021
	136.27

Adresse du logement	Loyer mensuel 2023
Lieu-dit Le Tanin – Etage	668.24 €
Garage rue Maréchal Leclerc	27.39€
1er étage ancienne mairie annexe 19 rue de Floranges à Bieuzy	349.34 €
Cellule 1 Maison médicale	730.45 €

LOYERS ANNUELS LOGEMENTS MIS A DISPOSITION DES ADMINISTRATIONS	
Adresse du logement	Loyer annuel 2023
La Poste avenue Général De Gaulle	9 105.28 €

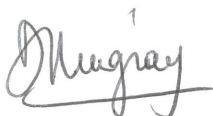
Avis favorable de la commission finances du 19 octobre 2022.

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TARIFS 2023. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

VOTES : 29 pour

A PLUVIGNER, LE 17.11.2022

LE MAIRE,
DIANE HINGRAY



LE SECRETAIRE,
MYLENE COLOMBET



Le Maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Affiché le **01/12/2022**

ID : 056-215601774-20221117-DEL2022_07_04-DE



2022/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

N° DEL2022_07_05

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

26 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDÉ Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

3 Pouvoirs :

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. AJAX Luiguy donne pouvoir à M. KERSUZAN Jean-Marie.

Mme HOURMAN Florence donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

SECRETAIRE DE SEANCE : COLOMBET Mylène

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 10 novembre 2022

OBJET : FINANCES BUDGET – TARIFS DES SALLES POUR L'ANNEE 2023

Il revient au conseil municipal de délibérer sur les tarifs des services que la commune propose.

En raison de l'importance de l'inflation (6,2% en octobre), la commission finances, qui s'est réunie le 26 octobre, a proposé d'augmenter de 2% la majorité des tarifs.

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Affiché le 01/12/2022

ID : 056-215601774-20221117-DEL2022_07_05-DE

SALLE JEAN MARIE GOASMAT

CAUTION : Un Chèque de 250 € et un chèque de 150 €

PARTICULIERS PLUVIGNOIS		PARTICULIERS EXTERIEURS	
Apéritif - Vin d'honneur	210,00 €	Apéritif - Vin d'honneur	262,50 €
Repas sans vaisselle		Repas sans vaisselle	
Journée	315,00 €	Journée	367,50 €
Week end	525,00 €	Week end	630,00 €
Repas avec vaisselle		Repas avec vaisselle	
Journée	420,00 €	Journée	472,50 €
Week end	630,00 €	Week end	735,00 €
ASSOCIATIONS PLUVIGNOISES		ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
1ère manifestation	GRATUIT		
A partir de la 2ème manifestation			
Apéritif - Vin d'honneur	210,00 €	Apéritif - Vin d'honneur	262,50 €
Réunion - Assemblée générale avec vin d'honneur		Réunion - Assemblée générale avec vin d'honneur	
Repas sans vaisselle		Repas sans vaisselle	
Journée	315,00 €	Journée	367,50 €
Week end	525,00 €	Week end	630,00 €
Repas avec vaisselle		Repas avec vaisselle	
Journée	420,00 €	Journée	472,50 €
Week end	630,00 €	Week end	735,00 €
ENTREPRISES / COMITÉS PLUVIGNOIS		ENTREPRISES / COMITÉS EXTERIEURS	
1/2 journée		1/2 journée	
Réunion - Assemblée générale avec vin d'honneur	262,50 €	Réunion - Assemblée générale avec vin d'honneur	367,50 €
Journée		Journée	
Repas avec vaisselle	577,50 €	Repas avec vaisselle	682,50 €

SALLE KOZH KASTELL

CAUTION : Un Chèque de 300 € et un chèque de 150 €

PARTICULIERS PLUVIGNOIS		PARTICULIERS EXTERIEURS	
Apéritif - Vin d'honneur	262,50 €	Apéritif - Vin d'honneur	315,00 €
Repas avec vaisselle		Repas sans vaisselle	
Journée	367,50 €	Journée	420,00 €
Week end	577,50 €	Week end	682,50 €
Repas avec vaisselle		Repas avec vaisselle	
Journée	472,50 €	Journée	525,00 €
Week end	682,50 €	Week end	787,50 €
ASSOCIATIONS PLUVIGNOISES		ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
1ère manifestation	GRATUIT		
A partir de la 2ème manifestation			
Apéritif - Vin d'honneur	262,50 €	Apéritif - Vin d'honneur	315,00 €
Réunion - Assemblée générale avec vin d'honneur	262,50 €	Réunion - Assemblée générale avec vin d'honneur	315,00 €
Repas sans vaisselle		Repas sans vaisselle	
Journée	367,50 €	Journée	420,00 €
Week end	577,50 €	Week end	682,50 €
Repas avec vaisselle		Repas avec vaisselle	
Journée	472,50 €	Journée	525,00 €
Week end	682,50 €	Week end	787,50 €
ENTREPRISES / COMITÉS PLUVIGNOIS		ENTREPRISES / COMITÉS EXTERIEURS	
1/2 journée		1/2 journée	
Réunion - Assemblée générale avec vin d'honneur	315,00 €	Réunion - Assemblée générale avec vin d'honneur	367,50 €
Journée		Journée	
Repas avec vaisselle	577,50 €	Repas avec vaisselle	735,00 €

2022/

SALLE MARIE JOSEPHE LE BORGNE

CAUTION : Un Chèque de 900 € et un chèque de 150 €			
ASSOCIATIONS PLUVIGNOISES		ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
<i>Fest Noz - Grand concert</i>	1 jour 682,50 € 2 jours consécutifs 1 155,00 €	Fest Noz - Grand concert	945,00 €
<i>Loto</i>	1 jour 682,50 € 2 jours consécutifs 1 155,00 €	Loto	945,00 €
<i>Bal - Fest-Dé - Spectacles (théâtre - Sport - Musique Humoriste ...)</i>	1 jour 525,00 € 2 jours consécutifs 840,00 €	Bal - Fest-Dé - Spectacles (théâtre - Sport - Musique Humoriste ...)	945,00 €
ENTREPRISES / COMITÉS PLUVIGNOIS		ENTREPRISES / COMITÉS EXTÉRIEURS	
Congrès - Assemblée Générale avec buffet <i>1/2 journée</i>	840,00 €	Congrès - Assemblée Générale avec buffet <i>1/2 journée</i>	945,00 €
<i>Journée</i>	1 365,00 €	<i>Journée</i>	1 470,00 €

MATÉRIELS

- Tribunes de 285 places, Suppléments de tribune : 216 €
- Ecran électrique : 20 €
- Chaîne et micro : 100 €
- Praticables : 25 premiers gratuits / 2 € ensuite par praticable supplémentaire
- Installation des tapis : 10 par tapis (4 tapis disponibles) en fonction de la configuration de la salle (décidée entre les responsables des salles et l'organisateur de la manifestation)
- Claustra : 2 € par claustra (20 disponibles)

INTERDICTION DE STAGES

FOYER DE LA MADELEINE

CAUTION : Un Chèque de 250 € et un chèque de 150 €			
PARTICULIERS PLUVIGNOIS		PARTICULIERS EXTERIEURS	
Apéritif - Vin d'honneur (uniquement le midi)	210,00 €	Apéritif - Vin d'honneur (uniquement le midi)	262,50 €
ASSOCIATIONS PLUVIGNOISES		ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
Apéritif - Vin d'honneur (uniquement le midi)	GRATUIT	Apéritif - Vin d'honneur (uniquement le midi)	210,00 €
Réunion - Assemblée générale avec vin d'honneur (uniquement le midi)	GRATUIT	Réunion - Assemblée générale avec vin d'honneur (uniquement le midi)	210,00 €
Fest-Dé - Spectacles	Gratuit la 1ère fois 210 € les suivantes	Fest-Dé - Spectacles	NON
Conférence - Projection	GRATUIT	Conférence - Projection	210,00 €
ENTREPRISES / COMITÉS PLUVIGNOIS		ENTREPRISES / COMITÉS EXTÉRIEURS	
<i>1/2 journée</i> Réunion - Assemblée générale avec vin d'honneur (uniquement le midi)	210,00 €	<i>1/2 journée</i> Réunion - Assemblée générale avec vin d'honneur (uniquement le midi)	315,00 €

- Sont considérées comme particuliers extérieurs, les personnes n'ayant ni résidence principale, ni résidence secondaire à Pluvigner.
- Sont considérées comme associations extérieures, les associations n'ayant pas leur siège social à Pluvigner
- Sont considérées comme entreprises et comités extérieurs, les entreprises et comités n'étant pas implantées sur Pluvigner

Location exceptionnelle DOJO : 262,50 € par jour pour une association extérieure
 Location exceptionnelle salle Bernard ULVOAS : 5,25 € par jour pour une association extérieure uniquement en juillet et août

Avis favorable de la commission finances du 19 octobre 2022.

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Affiché le **01/12/2022**

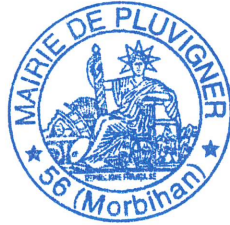
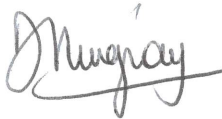
ID : 056-215601774-20221117-DEL2022_07_05-DE

VOTE : APRES DELIBERATION, A 23 POUR ET 6 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TARIFS 2023. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

VOTES : 23 pour – 6 abstentions

A PLUVIGNER, LE 17.11.2022

LE MAIRE,
DIANE HINGRAY



LE SECRETAIRE,
MYLENE COLOMBET



Le Maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

N° DEL2022_07_06

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29



L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

26 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

3 Pouvoirs :

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. AJAX Luiguy donne pouvoir à M. KERSUZAN Jean-Marie.

Mme HOURMAN Florence donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

SECRETAIRE DE SEANCE : COLOMBET Mylène

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 10 novembre 2022

OBJET : FINANCES BUDGET – SUBVENTION A L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG

L'association Amicale des donneurs de sang effectue plusieurs collectes de sang sur la commune de Pluvigner en 2022.

Le dossier complet a été déposé récemment pour la campagne de subventions 2022 pour un montant de 300 €.

Avis favorable de la commission finances du 19 octobre 2022.

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Affiché le 01/12/2022

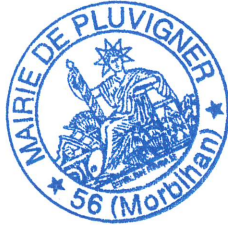
ID : 056-215601774-20221117-DEL2022_07_06-DE

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL ATTRIBUE UNE SUBVENTION ANNUELLE DE 300 € A L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

VOTES : 29 pour

A PLUVIGNER, LE 17.11.2022

LE MAIRE,
DIANE HINGRAY



LE SECRETAIRE,
MYLENE COLOMBET

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

N° DEL2022_07_07

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

26 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDÉ Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

3 Pouvoirs :

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. AJAX Luiguy donne pouvoir à M. KERSUZAN Jean-Marie.

Mme HOURMAN Florence donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

SECRETAIRE DE SEANCE : COLOMBET Mylène

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 10 novembre 2022

OBJET : FINANCES BUDGET – SUBVENTION AU CLUB DES SPORTIFS BLEUS DE PLUVIGNER

Initié au sein de la Gendarmerie de Pluvigner, le club a pour objet de développer, animer, enseigner, encadrer, organiser et contrôler des activités physiques et sportives, au profit des personnels du club ; de contribuer à la politique du ministère de la défense dans le domaine de la condition du personnel et de resserrer les liens entre tous les membres du club et de concourir au maintien en condition physique et morale des personnels du club.

Afin de financer leurs premiers investissements pour un montant de 3 840 €, l'association sollicite la commune à hauteur de 1 855 €.

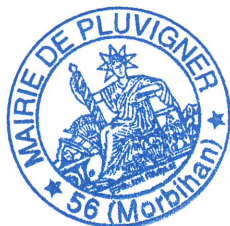
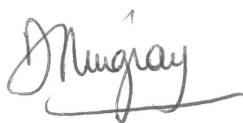
Avis favorable de la commission finances du 19 octobre 2022.

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCORDE UNE SUBVENTION DE 1 855 € AU CLUB DES SPORTIFS BLEUS DE PLUVIGNER. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

VOTES : 29 pour

A PLUVIGNER, LE 17.11.2022

LE MAIRE,
DIANE HINGRAY



LE SECRETAIRE,
MYLENE COLOMBET



Le Maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

N° DEL2022_07_08

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

26 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDÉ Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

3 Pouvoirs :

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. AJAX Luiguy donne pouvoir à M. KERSUZAN Jean-Marie.

Mme HOURMAN Florence donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

SECRETAIRE DE SEANCE : COLOMBET Mylène

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 10 novembre 2022

OBJET : FINANCES BUDGET – SUBVENTION A L'ECOLE DIWAN D'AURAY

La commune de Pluvigner participe à la promotion de la langue bretonne à l'école. Depuis plusieurs années, elle soutient les classes bilingues à l'école Joseph Rollo.

Auparavant, sur la base du coût de l'élève, elle finançait les communes qui accueillaient des enfants dans ces classes bilingues. Aujourd'hui, elle poursuit ce financement uniquement pour les fratries.

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Affiché le **01/12/2022**

ID : 056-215601774-20221117-DEL2022_07_08-DE

Parallèlement, elle propose également un accompagnement pour les enfants scolarisés dans les écoles Diwan selon les mêmes modalités.

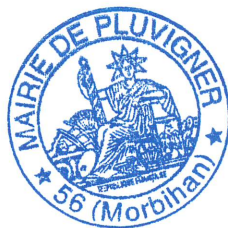
Pour l'école Diwan d'Auray, 2 enfants pluvignois sont scolarisés en élémentaire et 4 en maternelle. Le montant de la participation est donc de 5 589 €.

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCORDE UNE SUBVENTION DE 5 589 € A L'ECOLE DIWAN D'AURAY. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

VOTES : 29 pour

A PLUVIGNER, LE 17.11.2022

LE MAIRE,
DIANE HINGRAY



LE SECRETAIRE,
MYLENE COLOMBET



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

N° DEL2022_07_09

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29



L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

26 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

3 Pouvoirs :

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. AJAX Luiguy donne pouvoir à M. KERSUZAN Jean-Marie.

Mme HOURMAN Florence donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

SECRETAIRE DE SEANCE : COLOMBET Mylène

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 10 novembre 2022

OBJET : TRAVAUX – MARCHE D'ELAGAGE EN CAMPAGNE

Comme chaque année, la commune réalise l'élagage des talus en campagne.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise MERO pour un montant de 34 179,84 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux du 9 novembre 2022.

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Affiché le 01/12/2022

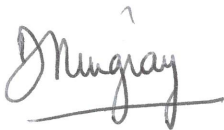
ID : 056-215601774-20221117-DEL2022_07_09-DE

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

VOTES : 29 pour

A PLUVIGNER, LE 17.11.2022

LE MAIRE,
DIANE HINGRAY



LE SECRETAIRE,
MYLENE COLOMBET



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

N° DEL2022_07_10

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

26 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

3 Pouvoirs :

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. AJAX Luiguy donne pouvoir à M. KERSUZAN Jean-Marie.

Mme HOURMAN Florence donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

SECRETAIRE DE SEANCE : COLOMBET Mylène

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 10 novembre 2022

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – CONVENTION AVEC LE SOUVENIR FRANÇAIS

Le Souvenir français, association fondée en 1887 et reconnue d'utilité publique le 1^{er} février 1906, a pour vocation d'honorer la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France qu'ils soient Français ou étrangers. Au-delà de l'organisation des actions commémoratives et d'accompagnement éducatifs des enfants, le Souvenir français mène une action importante de conservation des tombes des soldats morts pour la France.

À Pluvigner, le comité local du souvenir Français propose une collaboration avec la commune pour rénover et entretenir les tombes des soldats morts pour la France.

Une subvention annuelle de 350 € permettra de financer ces actions.

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Affiché le **01/12/2022**

ID : 056-215601774-20221117-DEL2022_07_10-DE

De plus, il est proposé de mettre en place une géolocalisation des tombes pour un montant forfaitaire annuel de 100 € et de 60 € de frais de mise en place par tombe, soit un total de 1 000 €.

Mme la Maire précise que le forfait annuel de 100 € ne sera facturé qu'au bout des 6 premières années.

VOTE : APRES DELIBERATION, A 28 POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE LA CONVENTION AVEC LE SOUVENIR FRANÇAIS (ANNEXE DEL2022_07_10) ET ATTRIBUE UNE SUBVENTION ANNUELLE DE 350 € ET UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 900 € POUR LA MISE EN PLACE DE LA GEOLOCALISATION. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

VOTES : 28 pour – 1 abstention

A PLUVIGNER, LE 17.11.2022

LE MAIRE,
DIANE HINGRAY



LE SECRETAIRE,
MYLENE COLOMBET



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.